



**REGLEMENTATION REGIONALE
COMITE ILE DE FRANCE CYCLISME**

**Saison 2025
PUMPTRACK
CHAMPIONNAT REGIONAL**

(Mis à jour le 16/05/2025)

REGLEMENT ET CAHIER DES CHARGES

Championnat Régional Pumptrack 2025

Table des matières

1.	Définition.....	3
2.	Participation.....	3
3.	Catégorie	4
4.	Engagements.....	4
5.	Format de la compétition.....	5
6.	Homologation	5
7.	Accueil et contrôle administratif.....	5
8.	Matériel et vérifications techniques.....	5
9.	Equipement	6
10.	Déroulement de la compétition.....	6
11.	Titres	7
12.	Cérémonies protocolaires	7
13.	Pénalités.....	7
14.	Réclamations.....	8

1. Définition

Le Comité d'Ile de France de Cyclisme organise le Championnat d'Ile-de-France de Pumptrack.

Cette épreuve est protégée, c'est à dire qu'aucune autre épreuve de VTT et BMX ne doit être organisée en Ile de France ce jour-là.

Un Pumptrack est une piste destinée à la pratique sportive, composée de bosses, de mouvements de terrain, de virages relevés, permettant par effet ressort de prendre de la vitesse par l'action des bras et des jambes. Le pédalage est également autorisé, notamment lors de la prise d'élan.

La piste se définit comme la bande de roulement asphaltée, sans tenir compte des lignes de couleurs qui sont des indications de circulation et du niveau des différentes parties de la piste. La surlargeur du virage en sommet de virage, zone plane de sécurité, ne sera pas considérée comme faisant partie la bande de roulement, et sera donc en dehors de la piste.

La réglementation de l'activité Pumptrack permet la mise en place de compétitions sous l'égide de la FFC.

Les compétitions de Pumptrack doivent se dérouler sur une piste dont la conformité a été attestée par un référent technique de la FFC.

Tout compétiteur, qui prend part à cette compétition, est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.

La seule autorité compétente sera celle du collège des arbitres pour l'application du présent règlement.

2. Participation

Le Championnat d'Ile de France est ouvert à tous les compétiteurs et compétitrices de nationalité française et titulaires d'une licence, délivrée par le Comité Régional Ile de France, de type compétition (U7, U9, U11, U13, U15, U17, Access, Open, Elite).

Seuls ces compétiteurs à partir de la catégorie U15 peuvent prétendre à un podium au Championnat d'Ile-de-France de Pumptrack.

Pour les catégories H et F U7, U9, U11 et U13, il s'agira d'un Trophée Régional.

Le Championnat n'est pas ouvert aux licenciés des autres Comités, aux licenciés d'une fédération étrangère ainsi qu'aux non-licenciés.

Seuls les titulaires d'une licence de type compétition pourront concourir pour l'attribution du titre de Champion Régional d'Ile-de-France.

3. Catégorie

Les catégories participantes sont les suivantes :

Catégories	Age	Années de naissance
U7 Garçons	5- 6 ans	2019-2020
U7 Filles	5- 6 ans	2019-2020
U9 Garçons	7-8 ans	2017-2018
U9 Filles	7-8 ans	2017-2018
U11 Garçons	9-10 ans	2015-2016
U11 Filles	9-10 ans	2015-2016
U13 Filles	11-12 ans	2013-2014
U13 Garçon	11-12 ans	2013-2014
U15 Filles	13-14 ans	2011-2012
U15 Garçon (Minimes)	13-14 ans	2011-2012
U17 Filles (Cadettes)	15-16 ans	2009-2010
U17 Garçons (Cadets)	15-16 ans	2009-2010
U19 Dames (Junior)	17-18 ans	2007-2008
U19 Hommes (Junior)	17-18 ans	2007-2008
Senior Hommes	19-34 ans	1991-2006
Senior Femmes	19-34 ans	1991-2006
Master 35 Hommes	35-39 ans	1986-1990
Master 40 Hommes	40-49 ans	1976-1985
Master 50 Hommes	50 ans et plus	1975 et moins
Master Femmes	35 ans et plus	1990 et moins

Seule, l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation dans les catégories.

4. Engagements

Les engagements et paiement seront fait par Internet sur le site d'engagement fédéral et/ou sur un lien spécifique fourni par l'organisateur.

Les engagements individuels par courrier ne seront pas possibles.

Les engagements sur place ne seront pas acceptés.

Le remboursement de l'engagement est possible uniquement sur présentation d'un certificat médical de contre-indication indiquant le nom du compétiteur, daté d'une date antérieure au jeudi précédent la compétition en question. La démarche devra être faite impérativement au plus tard dans la semaine suivant la compétition. Les demandes se feront par mail, en joignant le certificat médical et en indiquant les données suivantes : numéro de facture (impératif), nom et prénom, numéro de licence, lieu et date de l'épreuve, catégorie de course et certificat médical. Aucun remboursement ne sera effectué si la demande est hors délai.

5. Format de la compétition

Les compétitions de Pumptrack peuvent se dérouler sur différents formats : tour chrono, poursuite, dual.

Le format retenu pour les Championnats d'Ile-de-France est le « tour chrono ».

6. Homologation

La piste doit être homologuée par la FFC.

La municipalité et le club (le cas échéant) s'engagent à ne pas effectuer modification de la piste en dehors des travaux d'entretien.

Lors de la visite de certification par un représentant du Comité Régional, un représentant de la municipalité devra être présent et éventuellement un représentant du club support le cas échéant.

7. Accueil et contrôle administratif

L'accueil, l'inscription et le contrôle administratif des concurrents se dérouleront selon un programme et des horaires à paraître sur le site du comité Ile de France et/ou de l'organisateur.

Les concurrents engagés présenteront leur licence dématérialisée en cours de validité à la table du contrôle administratif (arbitres) et/ou leur certificat médical. En contrepartie, l'organisateur leur remettra une plaque de guidon, et éventuellement un dossard.

8. Matériel et vérifications techniques

Les compétiteurs seront seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels utilisés ainsi que de leur entretien.

La plaque de guidon devra être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité (verticalement et devant les gaines). Cette plaque est un emplacement réservé aux sponsors, à l'exclusion de tout autre, et devra être conservée dans sa configuration originale, aucune découpe de la plaque ou du dossard ne sera autorisée. Le non-respect de ces consignes entraînera le refus du départ ou des pénalités en temps à l'arrivée.

L'utilisation des caméras embarquées est autorisée uniquement lors des reconnaissances, sous la seule responsabilité des coureurs. Elles sont strictement interdites en course. Les pilotes peuvent fixer les caméras uniquement sur la visière par un dispositif amovible ou sur le guidon.

- Le vélo doit avoir au minimum des roues de 20 pouces.
- Le cintre doit être bouché aux extrémités.
- Le vélo doit disposer au minimum d'un frein arrière.
- Les vélos à Assistance Electriques ne sont pas autorisés à participer.
- Le vélo ne doit pas comporter d'éléments dangereux pour les autres pilotes (pegs notamment).
- Les pédales automatiques sont interdites, seules les pédales plates sont autorisées.
- Les arbitres se réservent le droit de refuser un vélo au départ de la compétition.

9. Equipement

L'équipement de sécurité :

- Les pilotes doivent porter obligatoirement un casque intégral.
- Les pilotes doivent porter un maillot à manche longue et pantalon ou porter des genouillères et coudières.
- Les pilotes doivent porter des chaussures fermées et des gants longs.
- Les genouillères et coudières sont fortement recommandées même si le pilote est équipé d'un maillot manche longue et d'un pantalon.

Tout concurrent se présentant au départ sans son équipement de sécurité se verra refuser le départ. Ces équipements seront obligatoires pendant toute la durée de l'épreuve, reconnaissances comprises. Les coureurs seront seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.

Tout concurrent devra effectuer la totalité du parcours avec son équipement de protection complet sous peine de sanction.

10. Déroulement de la compétition

La compétition s'organise systématiquement autour de « session libre d'entraînement », de « qualification » et de « phases finales ».

La zone de départ est matérialisée par un carré d'une taille permettant de placer la roue avant. Le départ s'effectue arrêter avec un pied au sol. Une fois le départ donné par l'arbitre, le pilote doit démarrer dans la foulée sans passer par une phase de statique.

Ensuite, le pilote aura la possibilité de prendre de l'élan jusqu'à la ligne de déclenchement du chrono, matérialisée par une ligne de couleur sur la piste.

Une nouvelle ligne de couleur matérialisera l'arrêt du chrono, à la suite, le pilote aura une distance de décélération.

« Les sessions libres d'entraînement » doivent permettre aux pilotes de s'entraîner sur la piste. La durée de cette session est libre et dépend du programme de course. Les pilotes devront disposer de leur plaque de guidon pour effectuer leur entraînement

Le contrôle des vélos et des équipements s'effectue par les arbitres durant les entraînements et au départ des manches de qualification, et tout au long de la compétition.

« Les qualifications » consistent en un ou plusieurs tours chrono, suivant un ordre de passage défini par le collège des arbitres. Les qualifications en 2 tours sont recommandées, les pilotes se qualifient suivant leur meilleure performance.

Les pilotes devront impérativement prendre le départ de tous les tours de qualification pour pouvoir continuer la compétition et rentrer dans le tournoi.

Le résultat des qualifications sera pris en compte pour composer les grilles du tournoi. Ce résultat sera pris en compte également pour déterminer l'ordre des départs entre deux pilotes, le moins bon temps partira en premier.

En cas d'ex æquo lors du tournoi, le temps de la manche de placement sera pris en compte pour départager les pilotes, excepté en manches finales ou dans ce cas des « rerun » seront organisés.

Au regard du nombre de pilotes disposant d'un temps aux qualifications, l'organisateur peut décider de sélectionner les :

- 32 meilleurs temps pour les phases finales s'il y a plus de 32 pilotes dans la catégorie
- 16 meilleurs temps pour les phases finales s'il y a 31 pilotes ou moins dans la catégorie
- 8 meilleurs temps pour les phases finales s'il y a 15 pilotes ou moins dans la catégorie
- 4 meilleurs temps pour les phases finales, s'il y a 7 pilotes ou moins dans la catégorie

Les pilotes au-delà de ces seuils sont alors éliminés à ce stade de la compétition.

L'organisateur pourra mettre en place lors des ½ Finales et Finales B et A le principe des 2 rounds gagnants, plus belle éventuelle et s'assurera de terminer la compétition par les catégories Elite.

11. Titres

12 titres de Champions seront décernés à l'issue du Championnat d'Ile de France de Pumptrack :

- Champion IDF U15 G
- Championne IDF U15 F
- Champion IDF U17 G
- Championne IDF U17 F
- Champion IDF U19 H
- Championne IDF U19 F
- Champion IDF H
- Championne IDF F
- Championne IDF Masters F
- Champion IDF Masters H 35-39
- Champion IDF Masters H 40-49
- Champion IDF Masters H 50 et +

12. Cérémonies protocolaires

La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires sera obligatoire. En cas d'absence, le compétiteur ne percevra pas son prix, et des sanctions sportives pourront être décidées par les arbitres, sauf cas de force majeure.

Les coureurs devront participer aux cérémonies protocolaires en tenue de coureur ou tenue officielle du club ou du team.

13. Pénalités

Non-respect des emplacements réservés aux sponsors officiels sur les plaques de cadre → refus du départ

Retard ou absence sur la ligne de départ → refus de départ

Equipement de sécurité incomplet → refus du départ

Stationnement sur le parcours ou circulation en contresens → mise hors course

Essais pendant le déroulement de la course ou en dehors des sessions libres d'entraînement officielles
→ mise hors course

Non-respect des limites du parcours → mise hors course

Manque de respect envers les arbitres, l'organisateur ou des dirigeants → déclassement de l'épreuve

Si un pilote quitte la piste en mettant un pied (ou autres parties du corps) ou roue hors de la bande de roulement du Pump Track, son temps ne sera pas comptabilisé lors du round en question, il sera annoncé comme relégué (REL) et conservera néanmoins le bénéfice de ses performances passées.

Le respect de la bande de roulement sera de la responsabilité et à l'appréciation du ou des arbitres de piste, et en toute fin du ou de la présidente du jury. L'organisateur devra prévoir pour les arbitres de piste des drapeaux (jaunes ou rouges) afin que les « fautes » soient établies immédiatement, en levant le drapeau en l'air.

14. Réclamations

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou les comportements des autres concurrents devront être déposées, par écrit et signées du coureur, dans les 60 minutes après son arrivée.

Les réclamations concernant les classements devront être déposées, par écrit et signées du coureur, dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats.

Le délai de réclamations a pour origine l'heure d'affichage des résultats.

Le collège des arbitres règlera le différend immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause devra être entendu par le collège des arbitres

Mis à jour le 16/05/2025



CONTACT COMITE D'ILE DE FRANCE DE CYCLISME

/// Président Guillaume LIENARD – g.lienard@ffc.fr ///

**/// Président de la Commission Régionale Activités Emergentes Eric MAGNERON -
emagneron@free.fr ///**

/// Secrétaire Florence DUSEAUX – iledefrance@ffc.fr ///

Comité d'Ile de France de Cyclisme
Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines
1, rue Laurent Fignon – Montigny Le Bretonneux 78180
01 81 88 08 36